RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Élections Étudiantes au conseil d'administration des crous
Formulaire de dépôt de liste
(à déposer au plus tard le 17 janvier 2024 à midi)

Liste intitulée : UNI : pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles

Soutenue par [1] : B.O. By Night, Action IUT, Association française des étudiants en droit, Campus Vert, Collectif des étudiants en Santé, Fédération des Etudiants de l'Enseignement d'Ile, Fédération Lettres Langue Arts sciences humaines et sociales, Promotion IAE, Promotion Grandes Ecoles, P.R.E.P.A., Collectif Stop les blocages !, Réseau des Etudiants en Ecole de Commerce, Union Nationale interuniversitaire, Université Emploi

Crous de : Bourgogne Franche-Comté

Collège (le cas échéant) : .....

Candidats composant la liste[2] (M-Mme, Prénom, NOM, Établissement d'enseignement supérieur et composante)[3] :

1. Mme Solène BAILLY, Université de Bourgogne, UFR Sciences de santé
2. M. Tom BENOIT, Université de Franche-Comté, UFR SJ-CPG
3. Mme Marthe-Marie PASCAL, Université de Bourgogne, UFR Sciences humaine
4. M. Dimitri DUMONTIER, Université de Bourgogne, UFR Sciences humaine
5. Mme Alanis LINARES, Université de Bourgogne, UFR SVTE
6. M. Quentin TANARI, Université de Bourgogne, UFR DSEP
7. Mme Charlotte BAUDOT, Université de Bourgogne, UFR Sciences de santé
8. M. Jürgens TYLL, Université de Bourgogne, UFR Sciences et techniques
9. Mme Sorenza DZIAN, Université de Bourgogne, UFR Sciences et techniques
10. M. Maxence VOVETTE, Université de Bourgogne, UFR Sciences et techniques
11. Mme Charline BEAUJOT, Université de Bourgogne, UFR Sciences et techniqu
12. M. Maxime DEVOUCOUX, Université de Bourgogne, UFR Sciences et techniqu
13. Mme Lula COESSENS, Université de Bourgogne, UFR DSEP
14. M. Théo BAILLY, Université de Bourgogne, UFR Sciences humaines

---

[1] Chaque soutien doit faire l'objet d'une déclaration de soutien via le formulaire dédié
[2] Chaque candidature doit faire l'objet d'une déclaration de candidature individuelle – une liste doit être déposée pour chaque collège d'élection.
[3] Chaque candidat doit joindre la copie de sa carte étudiante ou, à défaut, un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur